



Accusée de vol et infraction

Par **Litxi429**, le **05/08/2016** à **11:21**

Bonjour, rnrnJe suis saisonnière dans une petite boucherie charcuterie depuis début juillet. C'est une entreprise familiale dans laquelle tout se passait très bien jusqu'à présent. Il y'a quelques jours, j'ai du annoncer que j'avais une tendinite sévère à l'épaule, en prévenant que je risquais de devoir être en arrêt (à contre coeur). rnJ'arrive à mon poste le lendemain, et je suis convoquée par la patronne avec qui je m'entendais à merveille. Je n'aurais jamais imaginé que les choses se dérouleraient ainsi.. et pourtant. Une fois dans son bureau, elle me dit qu'ils ont retrouvé, le soir même, le bureau retourné ainsi qu'une enveloppe déchirée et vide qui contenait la somme de 200€ (donc dérobés). Evidemment ma première réaction était le choc de savoir que quelqu'un aurait pu faire une chose pareille, puis j'ai réalisé que non seulement j'étais la seule à être soupçonnée, mais qu'ils m'accusaient ouvertement à tors, sans aucune preuve. Aux seuls dire que j'aie été la seule à être monté dans l'après-midi (les toilettes et la réserve se trouvant à proximité du bureau, à savoir qu'aucune de ces pièces ne sont verrouillées), et qu'évidemment le reste du personnel, et bien c'est leur famillernrnElle m'a alors fait du chantage : soit je signais les papier pour une rupture de contrat à l'amiable, soit j'étais licenciée avec plainte et poursuite, en me disant bien "tu auras l'étiquette de voleuse toute ta carrière". Evidemment, j'ai refusé de signer ma démission, je n'ai commis aucun vol, j'ai la conscience pleinement tranquille. Mais je suis jeune et le commerce est mon futur métier, j'ai réellement peur de ce que ces gens peuvent faire. Qu'ils portent plainte ne me fait pas peur, bien au contraire, il y'aura alors lieu d'une enquête pour rétablir la vérité. rnrnAyant été "chassée" des lieux sur le champs, je suis alors retourné chez le médecin pour l'arrêt que j'avais refusé encore la veille. Je suis donc en arrêt pour une semaine. Mais j'en suis malade depuis hier... Je suis allé à la gendarmerie pour signaler l'accusation faite contre moi, où on m'a répondu de me rendre directement au prud'homme.rnrnrnMaintenant je ne sais pas s'ils ont inventé ça pour me faire dégager ou bien si le vol s'est réellement produit, sachant que l'entreprise appartenait au père du patron. Ce ne sont que des soupçons, mais il a eu une attitude très bizarre en apprenant pour ma tendinite la veille, et je me souviens ne plus l'avoir

vu à un certain moment, pensant qu'il était parti sans dire au revoir, ce qui lui ressemble, et quelques temps après je l'ai revu en ne sachant pas d'où est-ce qu'il venait. Peut-être aurait il paniqué à l'idée que je sois en arrêt, et qu'il a voulu faire ça pour me faire éjecter, sans forcément penser aux conséquences, pour protéger l'entreprise. Encore une fois ce ne sont que des soupçons, et ce n'est pas mon rôle de mener l'enquête. Mais cette histoire est bien trop grosse pour ne pas penser à un coup monté... rnrnJ'aimerais avoir des avis... si des personnes ont été victime de ce genre d'accusation également, savoir à quoi il faut s'attendre, jusqu'où ça peut aller... Ce qu'il faut faire.rnrnDésolé pour ce long post, j'espère voir de vos réponses très bientôt. rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **05/08/2016 à 20:12**

Bonjour,rnNe changez rien, continuez à dire la vérité et tenter très rapidement une action aux prud'hommes !rnrnSi une nouvelle altercation a lieu, vous avez intérêt à mettre votre enregistreur en marche, c'est toujours utile !.

Par **morobar**, le **06/08/2016 à 08:29**

Bjr,rnNon vous ne pouvez pas utiliser un tel enregistrement devant le conseil des prudhommes, une preuve doit être obtenue de bonne foi devant n'importe quelle juridiction civile.rnPar contre vous aviez intérêt à demander à votre médecin traitant une feuille de déclaration d'accident du travail, s'il n'est pas trop tard.rnPour le reste, genre accusation qui suivra toute la vie, c'est de l'enfumage grand spectacle, vous pouvez rétorquer à l'employeur vous aussi que la réputation de grand menteur attestée par votre innocence le suivra toute sa vie aussi devant ses collègues et voisins, car ça c'est du sûr.

Par **Litxi429**, le **16/08/2016 à 21:40**

Bonsoir, rnrnJe vous remercie pour vos réponses.rnrnPragma : Je continue de le faire oui. Mon arrêt de travail a été reprolongé, je suis donc retourner voir mon employeur pour le lui remettre en main propre ainsi qu'une lettre réexpliquant toutes leurs accusations et en tentant de leur faire comprendre qu'il est impossible que je sois l'auteur de ce vol. Cela s'est passé il y'a une semaine, je n'ai toujours pas de nouvelle. Je devrais y retourner lorsque mon arrêt aura pris fin, je vais encore devoir attendre.rnrnMorobar : Je me suis rendu à l'inspection du travail de mon département où l'on m'a conseillé de me rendre à la médecine du travail, j'ai un rendez vous dans la semaine. rnJe vois assez difficilement comment ils peuvent réellement faire circuler quelque chose comme ça sur une personne.. mais oui, vous avez entièrement raison.